

Édito

En ce premier trimestre, l'actualité est brûlante : réforme des retraites, un an de la guerre en Ukraine et ses répercussions sans fin sur notre quotidien, inflation, hausse des coûts de l'énergie... depuis quelque temps, la morosité fait partie de notre quotidien. Nous devons pourtant avancer, pour notre avenir, et en premier lieu nos enfants. Tout en veillant à protéger nos aînés.

À Lissac, nos projets avancent, doucement, mais sûrement. Les travaux visant à obliger les conducteurs irresponsables à modérer leur vitesse sont en cours, certains sont terminés (rue Sainte Anne). Ceux de la D27 avancent, et une première phase sera définitivement mise en place cette année.

Les coûts de l'énergie sont au cœur de nos préoccupations : le 9 mai dernier, nous avons mis en place l'extinction nocturne de l'éclairage public. Depuis, de très nombreuses communes ont fait de même, en lien avec l'augmentation des coûts. Nous vous proposons un point d'étape dans ce bulletin.

Toujours en lien avec les coûts de l'énergie, nous allons lancer une étude sur la salle des fêtes, qui devrait, rappelons-le, être équipée d'un toit photovoltaïque financé par le SDE09. Les travaux ne débuteront pas cette année, mais permettront de les programmer, car il s'agira d'une rénovation globale : chauffage, isolation, peintures...

Préparer l'avenir, c'est aussi permettre à chacun de vivre avec les outils nécessaires à la vie moderne. Il y a 4 ans, les Lissacois nous demandaient de solliciter l'Etat pour trouver une solution à ce qui devient aujourd'hui un frein pour trouver de l'emploi, contacter ses proches, permettre aux secours d'urgence d'être plus rapidement opérationnels : la téléphonie mobile. Les lissacois ont été entendus par l'Etat, une antenne relais 4G va être implantée à Lissac. Nous vous en parlons dans ce bulletin, le dossier complet étant disponible en mairie ou sur le site internet de Lissac.

Du nouveau pour la gestion des déchets... c'est aussi pour nos enfants que nous devons passer à la vitesse supérieure pour le trop plein que nous faisons subir à notre planète.

Enfin, saluons comme toujours le dynamisme du tissu associatif de nos communes : des bénévoles se dépensent sans compter pour que des actions se déroulent visant à créer une synergie autour d'un thème, fut-il festif ou citoyen, les deux pouvant être concomitants !

L'altruisme, le bénévolat, c'est aussi l'entretien du patrimoine communal que constitue notre belle église. Nous vous en parlons dans ce bulletin.

Notre avenir, c'est à travers les yeux de nos enfants que nous devons l'observer. L'école de Lissac a été sélectionnée, avec celle de Saint-Quirc, pour participer à un projet de la Communauté de Communes des plus intéressants autour des insectes pollinisateurs. A suivre...

L'avenir n'est pas si sombre pour peu que nous nous en emparions, de façon apaisée, constructive. A Lissac, la solidarité reste notre mot d'ordre, corollaire du vivre-ensemble, et du bien vivre, tout simplement !

Bien à vous tous
Monique Dupré Godfrey
Maire de Lissac

Téléphonie mobile et zones blanches : les lissacois ont été entendus !



Prise de vue 1

Suite à une enquête diligentée par le conseil municipal de Lissac, en 2018, 99% des personnes ont souhaité avoir une amélioration de la réception / émission des téléphones portables. La mairie suite à cela a déposé une demande d'aide sur la plateforme de l'Etat en janvier 2019. La réponse est arrivée en...

2022, sous forme d'un arrêté ministériel désignant l'opérateur Free pour recherche de solution.

La solution réside en l'implantation d'une antenne relais 4G (et non pas 5G). Plusieurs lieux étaient envisagés, mais tous sauf un comportaient des contraintes à l'installation et/ou à l'optimisation de la réception. Le seul lieu possible : le lagunage, un lieu par ailleurs déjà « visuellement » dégradé par la station de traitement des eaux usées.

A l'instar des communes de Gaillac-Toulza, Bonnac, Villeneuve du Paréage, La Bastide de Lordat, Caujac, Saverdun, Escosse, etc... l'opérateur téléphonique installera pour l'Etat une antenne relais, l'une des plus petites (24m). Le dossier technique complet est disponible dès maintenant sur le site internet de la mairie ou consultable en version papier à la mairie, aux heures d'ouverture, pour ceux qui le souhaitent.

L'utilité d'une bonne réception 4G n'est plus à démontrer : le portable remplace dorénavant le fixe pour la plupart des personnes. Que ce soit dans le cadre familial, professionnel, pour suivre des études, ou pour un besoin médical, il faut pouvoir compter sur un réseau fiable. Par exemple, les pompiers sont dorénavant sur le réseau GSM, depuis janvier 2023. Cette antenne peut permettre de sauver des vies.

Enfin, elle pourra participer à la plus-value immobilière des propriétaires, consistant en un argument de vente complémentaire. Qui veut s'installer dans une zone où le téléphone portable ne passe pas ?

Si la 5G peut faire débat ici et là, l'Etat ne prévoit pas son installation dans le cadre des zones blanches. Il s'agit donc de l'implantation d'une 4G, comme il en existe partout.

Plus besoin d'aller au fond du jardin téléphoner !

Sur les risques potentiels des antennes de téléphonie mobile

Toutes les nouvelles technologies peuvent susciter des interrogations légitimes. Quels sont les impacts sur la santé ou pour l'environnement ?

L'Académie nationale de médecine rappelle les données scientifiques suivantes :

Les antennes de téléphonie mobile entraînent une exposition aux champs électromagnétiques **cent à cent mille fois plus faible que les téléphones portables : être exposé pendant vingt-quatre heures à une antenne à un volt par mètre donne la même exposition de la tête que de téléphoner avec un portable durant trente secondes.**

On ne connaît aucun mécanisme par lequel les champs électromag-

netiques dans cette gamme d'énergie et de fréquence pourraient avoir un effet négatif sur la santé. L'OMS 1 et le Scenihir 2 se sont prononcés unanimement sur l'absence de risque de ces antennes.

L'expertise nationale et internationale, se basant sur des centaines d'études réalisées dans de nombreux pays, ne conclut pas à l'existence de risques sanitaires liés à une exposition aux champs électromagnétiques émis par les antennes-relais de téléphonie mobile, dès lors que les valeurs limites d'exposition du public sont respectées, ce qui sera le cas à Lissac.

À ce jour, aucun système sensoriel humain permettant de percevoir ce type de champ n'a été identifié.

Par ailleurs, de nombreux appareils présents dans les habitations émettent aussi des champs électromagnétiques : micro-ondes, téléviseurs, plaques de cuisson à induction, lampes led, et ce, avec des niveaux très supérieurs à ceux d'une antenne de téléphonie mobile.

Il y a 100 ans, l'électrification rurale se mettait en route pour permettre à chacun d'avoir accès à l'électricité, suscitant parfois craintes et inquiétudes. Pourtant, aujourd'hui, vivrait-on sans électricité ? Il en est de même pour la couverture de la France en 4G et la résorption des zones blanches, le plus souvent en zones rurales.

Aujourd'hui, peut-on vivre sans portable ?



Implantation



Prise de vue 3



Prise de vue 2

Engagement de l'opérateur

Le seuil d'exposition permet d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences, a été fixé par le Gouvernement (décret 2002-775 du 3 mai 2002) sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

En tout état de cause, l'opérateur Free Mobile s'engage à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation. Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement. **La plupart des smartphones du marché ont des DAS 10 à 20 fois supérieurs !**

Le conseil municipal veillera également au respect de ces engagements.

L'église de Lissac

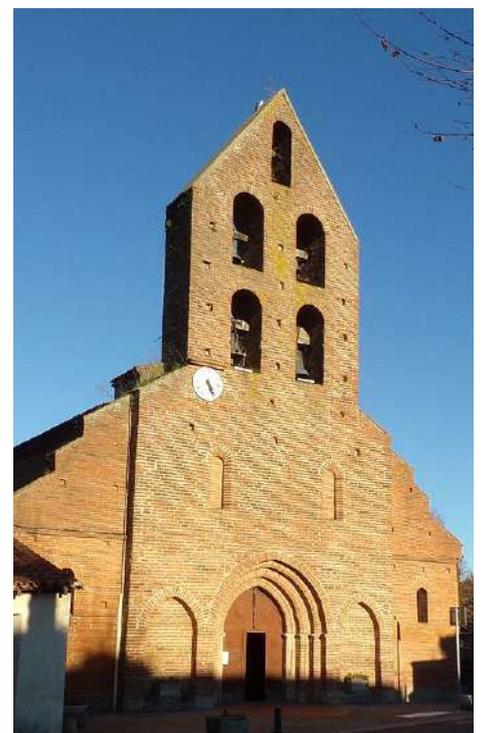
Patrimoine culturel de notre commune, l'église Saint-Jean n'est pas en bon état. L'électricité est à refaire, certains vitraux sont cassés, le plancher de la sacristie nécessite une rénovation complète, le buste de Saint-Jean s'effrite...la liste est loin d'être exhaustive.

Nous avons procédé en décembre à un recensement d'objets culturels, transmis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, à travers une plateforme dédiée.

Des devis sont en attente d'élaboration. Une fois ceux-ci chiffrés, la commune prévoira un montant dans

son budget pour commencer à rénover ce bel édifice, témoin de notre Histoire, petit à petit. La DRAC sera sollicitée, notamment pour la rénovation de certains objets culturels, tant en matière d'ingénierie que d'aide à la recherche de fonds. Enfin, un appel à dons sera lancé, sur des plateformes dédiées.

Madame le Maire et le conseil municipal profitent de ce bulletin pour saluer le dévouement de Béatrice et Jean-Louis Boubal, qui veillent sur notre église, en l'entretenant, en l'ouvrant au public. Qu'ils en soient remerciés !



École de Lissac



Culture et pollinisateurs, acte II ! Dans le cadre de la labellisation « Territoire Engagé pour la Nature » et la validation de sa candidature dans l'appel à projet « ABC biodiversité », la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP) reconduit cette année son projet éducatif auprès des écoles du territoire afin de valoriser l'importance des pollinisateurs et sensibiliser les jeunes générations à leur protection.

Pour ce faire, quatre nouvelles écoles ont été sélectionnées cette année à l'issue de l'appel à candidature lancé en fin d'année dernière. Il s'agit des écoles de Lissac, Saint-

Quirc, Bonnac et Cazalé à Pamiers.

Voir suite de l'article : <https://ccpap.fr/environnement/quatre-ecoles-du-territoire-se-lancent-a-leur-tour-a-la-decouverte-des-pollinisateurs-a-travers-un-projet-culturel/>

Félicitations à madame Alexandra Naudin, l'enseignante, et à Madame Carine Gorgues, l'ATSEM, pour leur dynamisme. Sans oublier l'équipe périscolaire qui gère la cantine et la garderie à Lissac : Céline Pol, Flore Gémignani, Céline Bayourthe.

Proposition journée citoyenne

La nouvelle association Foulées Portes d'Ariège Pyrénées, créée par des passionnés de course à pied et de marche nordique regroupe des habitants de notre commune, et des communes environnantes. Cette association très dynamique est volontaire pour participer à une journée citoyenne de nettoyage de nos communes. L'idée, élaborée par le conseil municipal de Lissac, est d'agrèger des volontaires des 4 villages, une belle journée de printemps ou début d'été, et de partir par les chemins de randonnée à la

recherche des incivilités, déchets et autres.

La Région Occitanie sera partenaire de l'opération en fournissant à chacun un kit de nettoyage (gants, sac). Pour clôturer la matinée, et reprendre des forces, nous nous rassemblerons en un lieu restant à définir pour une belle auberge espagnole.

Nous vous en dirons plus prochainement.

IMPORTANT

Comme partout, les effectifs sont en baisse... inscrivez dès maintenant les enfants nés en 2020 ! Pour tout renseignement, un mail au SIVE (Syndicat Intercommunal à Vocation Educative) :

sive09700@orange. Fr

MERCI

La présidente du SIVE tient à souligner l'action de l'association des parents d'élèves, l'APEV, pour son engagement auprès des écoles. Par leur dynamisme, et la qualité de leurs événements, l'APEV ayant récolté des fonds, a proposé de doter chaque école du RPI d'un montant pour l'animation périscolaire, ainsi que la garderie de Lissac. Un bel esprit solidaire, qu'il convient de saluer !

Marche
Marche nordique
Running - Trail

Ensemble sur les sentiers d'ici ou d'ailleurs

Foulées Portes d'Ariège Pyrénées

Running débutants/ reprise
Le lundi à 18h30 Annexe stade P. Fines Saverdun

Running - Trail
Le mardi (sentiers) et jeudi (fractionné Saverdun) à 18h30

Marche, Marche Nordique, Running - Trail

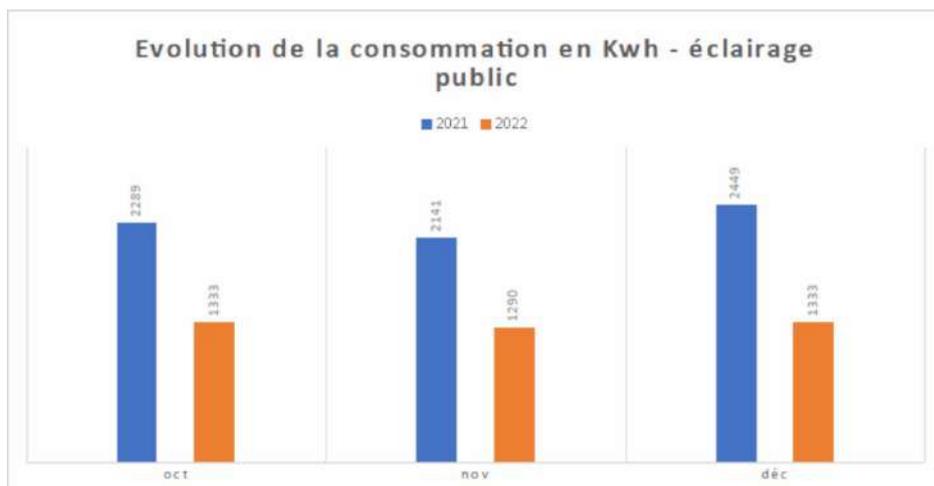
Sorties sentiers le dimanche à 9h00

Renseignements - Joyan (course) 07 - 70 - 81 - 20 - 11
Estaithe (marche) 06 - 77 - 58 - 45 - 54
Thierry (marche nordique) 06 - 86 - 90 - 46 - 86
Facebook : Foulées portes de l'Ariège Pyrénées
Mail : fouléesportesdariesgepyrenees@gmail.com

Extinction de l'éclairage public

Il s'agissait d'une promesse de campagne, nous souhaitons être vertueux en matière de consommation énergétique. L'actualité récente nous montre à quel point nous avisons raison. Depuis le 9 mai 2022, l'éclairage public est coupé de 23h à 6h du matin.

Les premiers constats en matière de consommation sont les suivants : une baisse de 42 % si l'on compare les mêmes mois pour chaque année. Le graphique ci-après est explicite (en bleu année 2021, en orange, 2022, pour les trois derniers mois de chaque année).



Ces économies pourront être investies dans les projets à venir.

Projets 2023



En lien direct avec le sujet de la consommation énergétique, à l'instar de nombreuses autres communes françaises, nous allons nous lancer dans un audit énergétique des bâtiments publics, afin de réduire notre consommation.

louent, participant ainsi aux (maigres) recettes de la commune.

Elle doit être équipée d'un toit photovoltaïque, qui sera financé par le SDE09. Nous n'avons pas de date à ce stade.

Nous devons analyser les utiliza-

tions, les besoins de rénovation (isolation, peinture, etc), le mode de chauffage. Nous devons réfléchir aux tarifs de location, particulièrement avantageux, mais qui ne sont plus en phase avec les coûts énergétiques.

2023 sera une année de réflexion complète sur ce bâtiment. Nous demanderons une aide en matière d'ingénierie de recensement des besoins. Dans l'idéal, nous chiffrerons les coûts en 2023, afin de lancer des dossiers de demande de subventions en 2024.

A travers nos bulletins communaux, nous vous tiendrons informés des avancées de ce projet.

Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées

La Communauté de Communes Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP) peut vous aider à acquérir un broyeur, jusqu'à 40% de son coût, sous conditions. Renseignements sur : www.Ccpap.fr ou en mairie.

Le président de la CCPAP, Alain Rochet, devrait bientôt nous rendre visite. Nous lui montrerons les travaux réalisés sous maîtrise d'ouv-

rage de la CCPAP, ainsi que ceux où la CCPAP a participé financièrement. Nous évoquerons nos projets, notamment de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Les actualités de la CCPAP se trouvent sur le site internet de l'intercommunalité. N'hésitez pas à y faire un tour régulièrement !



Retour sur la plantation du nouveau chêne à Pouca

Samedi 3 décembre 2022, nous avons planté un nouveau chêne du village à la place de l'ancien chêne plusieurs fois centenaire, et tombé lors de l'été 2019. Quelle belle raison de se rassembler ! Planter un arbre, c'est se réunir autour de l'allégorie de la liberté et de la vie.

L'arbre, c'est la liberté. Mais c'est aussi plus que cela. L'arbre c'est la vie. Ses multiples fonctions écologiques sont inestimables : il produit de l'oxygène ; il participe à la purification de l'air ; il contribue à la biodiversité des espèces qui y trouvent refuge et nourriture ; il protège du vent et aussi du bruit dans les villes ; il procure de l'ombre ; ses racines stabilisent les sols... en cette année de sécheresse, combien nous avons apprécié les endroits où les arbres apportaient un peu de fraîcheur et d'ombre...

Nous tenons à remercier les services techniques de la communauté de Communes, qui ont nettoyé le terrain pour faciliter la plantation du nouveau chêne. Et bien sûr, les agents d'entretien de la commune, Céline Bayourthe et Jean-Luc Courthieu, qui oeuvrent au quotidien au sein de notre village. J'ai souhaité qu'ils plantent cet arbre



Mais nous voulions aller plus loin, lui donner une dimension culturelle, artistique. Nous n'aurions pu à aucun moment imaginer qu'il finisse autrement que comme une œuvre, un monument, un élément patrimonial fort de notre commune, un symbole du vivre-ensemble. Un souhait partagé par l'équipe municipale.

L'artiste RICO, sculpteur sur bois, a été sollicité. Nous lui avons laissé exprimer son art autour de ce qu'il restait de notre chêne.

Sa réalisation est à couper le souffle, de beauté, de douceur, d'invitation à la contemplation, à l'apaisement... Elle rend subtilement hommage à ce que représentait cet arbre lorsqu'il était vivant.

eux-mêmes, je sais qu'ils y veilleront comme l'on veille sur un être cher...

L'ancien chêne a été rapatrié sur la place de la salle des fêtes, en quelque sorte pour lui permettre d'être entouré de tous, les habitants, les enfants de l'école, les agents de la commune, le conseil municipal, les familles et amis ayant loué la salle des fêtes... ne plus le laisser seul, à la merci de ceux qui l'auraient vite dépecé...



Travaux

Des travaux visant à ralentir la vitesse des véhicules ont eu lieu en haut de la rue du Moulin, au croisement avec la rue Sainte-Anne. Rétrécissement de la chaussée, création de trottoirs, de places de parking, l'entreprise COLAS a procédé à ce chantier, depuis début février 2023. Sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes, les travaux sont quasiment terminés à l'heure où nous bouclons. Rappelons toutefois que la force publique ne peut pas tout, et que les premiers concernés sont les inconscients qui roulent trop vite ! Rappelons-leur que l'argent public, celui du contribuable lissacois, sert à palier leurs errements.

Quant aux travaux et mise en œuvre de dispositifs de ralentissement sur la D27, le devis final sera signé avec l'entreprise COLAS le 1er mars. Nous vous tiendrons informés



des dates des travaux. Le passage en commission de traverse d'agglomération s'est déroulé en octobre 2022. Le premier devis avait été élaboré un an auparavant et depuis... le coût des matériaux s'est envolé.

Nous avons donc revu le plan de financement pour absorber cette hausse, et la répercuter sur les demandes de subventions.

Chiens dangereux

Des chiens errants échappés d'un village voisin ont semé la terreur en ce début d'année 2023, un jeudi après-midi, jour de sortie dans le village des élèves de notre école. Fort heureusement, à 30 minutes près, les enfants et les chiens ne se sont pas croisés... En revanche, ils ont malheureusement gravement blessé une brebis, appartenant à un lissacois. La pauvre bête, qui allait mettre bas, s'est trouvée coincée sous les dents des molosses. Fort heureusement, grâce à l'intervention d'un lissacois (à déconseiller toutefois car trop dangereux !), l'un des chiens a été capturé, et l'autre s'est finalement calmé. La gendarmerie est intervenue, les animaux amenés au Refuge intercommunal, et les propriétaires retrouvés. Ces chiens ont échappé à la vigilance de leurs

maîtres, pourtant très précautionneux.

Cette triste histoire connaît une fin heureuse, puisque la brebis a pu être soignée.

Rappelons que quiconque est propriétaire d'un chien en porte la responsabilité.

Que certains chiens doivent être déclarés en mairie. Les chiens d'attaque ou de défense, de catégorie 1 et 2 font partie de ces animaux à déclarer impérativement. La liste se trouve sur le site www.servicepublic.fr Il s'agit principalement des American Staffordshire Terrier (appelés Pitbulls), des Mastiff, des Tosa, des Rottweiler.



Que d'autres, bien que non considérés comme classés 1 ou 2, peuvent être tout autant dangereux. Il en va de la responsabilité de chacun de surveiller ses chiens. N'attendons pas qu'un accident arrive !

Si vous constatez un chien errant qui vous semble dangereux, un seul réflexe : appeler la mairie ou la gendarmerie. Ne vous approchez surtout pas de l'animal.

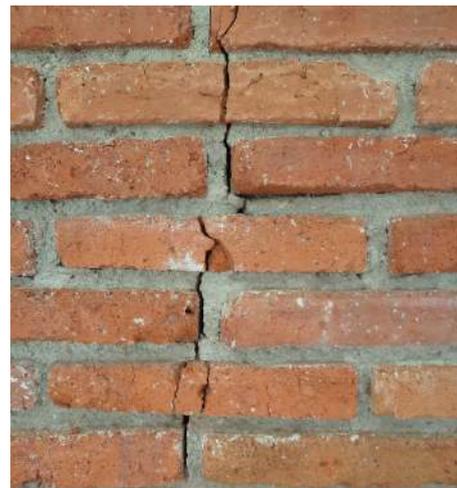
Demande de classement en catastrophe naturelle sécheresse

Suite à la sécheresse historique de 2022, qui sévit encore à ce jour, madame le Maire a demandé à l'Etat un classement en catastrophe naturelle pour sécheresse.

Le dossier a été déposé sur la plateforme dédiée. Certains propriétaires sont venus en mairie évoquer des fissures de leurs murs, d'autres l'avaient fait il y a quelques années, où la mairie avait fait une première demande, qui n'avait pas été retenue par l'Etat.

Les géologues et climatologues s'accordent pour constater l'aspect particulier de la sécheresse de 2022. Espérons que notre demande soit entendue cette fois-ci !

Il ne faudra pas s'attendre à une réponse avant juin a minima. La mairie tiendra les habitants informés du suivi de ce dossier.



Comité des fêtes de Lissac

Notre dynamique Comité des Fêtes, sous la présidence de Pascal Pol, prépare actuellement son programme 2023. Gageons qu'il saura comme toujours concilier bonne humeur et divertissement !

Revenons sur quelques événements organisés en 2022 :

- La Fête de Lissac (photo)
- Le marché nocturne fin août
- Le marché de Noël (photo)
- Les après-midi pétanque, les

soirées belote...

Remercions ces bénévoles au service de l'animation du village !



Restez informés !

La municipalité tient informé régulièrement les habitants, à travers ce bulletin "Lissactus", des réunions publiques (travaux de la traversée du village, éclairage public, etc).

Mais plus encore, à travers le site de la commune où sont diffusées les informations communales, départementales, régionales et nationales.

vous pouvez y trouver des informations pratiques sur de multiples sujets : culture, loisirs, aides diverses, ainsi que les documents officiels édités par la municipalité (comptes rendus du conseil municipal, arrêtés, etc.).

Comparé aux villages ou villes voisines, l'information est riche, transparente, actualisée.

La mairie est ouverte et chacun peut venir se renseigner et



consulter tous les documents publics, selon les règles légales.

Rien n'est fait en catimini, comme certains tentent de s'en persuader.